



Les Soins Non Programmés (SNP) Kiné et l'accès direct kiné :

deux dispositifs différents et complémentaires pour l'accès aux soins en kinésithérapie !

Soins Non Programmés Kiné



Lundi au vendredi en journée



En contactant le kinésithérapeute d'astreinte pour la semaine (voir planning)



Permettre de démarrer une **prise en charge dans les meilleurs délais** pour les **adultes** dans les situations identifiées ci-dessous, avec un **contact dans les 72h suivant l'événement** :

Accès direct kiné



Lundi au vendredi en journée



En contactant un kinésithérapeute pratiquant en accès direct



Faciliter l'accès à des soins en kinésithérapie lorsqu'il y a des difficultés à obtenir une ordonnance (pas de médecin traitant par exemple).
Pas de notion de délai de prise en charge.

Vous venez de vous bloquer le dos ?

Vous venez de vous tordre la cheville ?

Vous venez de subir une opération NON prévue qui nécessite une rééducation ? *

Ou un autre accident récent (dans les 72h) entraînant une douleur ?

Dans le cadre de ces Soins Non Programmés (non prévisibles), certains kinésithérapeutes participent à une astreinte pour faciliter votre prise en charge dans les meilleures conditions.



*Pour les opérations prévues, pensez à demander à votre chirurgien si vous aurez besoin d'une rééducation avec un kinésithérapeute libéral pour l'organiser dès que la date d'opération sera fixée.

Dans le cadre de la pratique en accès direct, certains kinésithérapeutes peuvent vous soigner **SANS ORDONNANCE**

(jusqu'à 8 séances prises en charge par l'Assurance-Maladie)



NB : Les kinésithérapeutes volontaires pour assurer une astreinte de Soins Non programmés pratiquent tous en accès direct, donc pas besoin d'ordonnance en 1ère intention.